

J'aimerais qu'une telle réunion nous fournisse l'occasion d'échanger librement nos opinions quant à l'avenir de notre pays et de notre Confédération. Je ne m'attendrais pas à ce qu'une assemblée de ce genre s'adonne à une étude approfondie des questions constitutionnelles—en fait, cela serait impossible—mais j'aimerais que nous voyions s'il est possible que tous les intéressés s'entendent fondamentalement sur certaines questions, car nous pourrions alors prendre tôt des mesures conjointes dans le domaine constitutionnel.

Je n'ai pas d'idée préconçue à ce sujet, mais il me semble qu'en matière constitutionnelle l'une des choses les plus importantes qu'il faudrait entreprendre sur le plan fédéral et provincial, ce serait l'adoption, par tous les gouvernements du Canada, d'une déclaration des droits de tous les Canadiens. Le texte serait inséré non seulement dans la loi fédérale, comme à l'heure actuelle, mais aussi dans les lois provinciales. Ainsi, tous les gouvernements du Canada énonceraient, pour la première fois, les fondements sur lesquels ils veulent établir et voir s'épanouir la société canadienne. On pourra dire qu'une telle mesure devrait même précéder les réformes constitutionnelles précises. Certes, avant de pouvoir espérer s'entendre sur les modifications de régime, il faudrait essayer d'obtenir l'assentiment du gouvernement fédéral et des provinces, quant aux valeurs qui nous lient et quant à une déclaration des droits fondamentaux des Canadiens à titre individuel et collectif.

Ce domaine, plusieurs provinces et le gouvernement fédéral l'ont amélioré au cours des années récentes. A mon avis, le centenaire de notre Confédération devrait fournir à toutes les provinces et au gouvernement fédéral une bonne occasion de se rassembler pour essayer de rédiger une déclaration commune garantissant les libertés et les droits fondamentaux des Canadiens. J'espère qu'on pourra la fonder sur la déclaration fédérale des droits à laquelle sera toujours associé le nom de mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

Il y a encore une ou deux autres questions que j'aimerais mentionner. Tous les députés admettront, je pense, que le gouvernement a essayé de promouvoir l'idée d'un gouvernement plus ouvert—si je puis m'exprimer ainsi—au palier fédéral, grâce à l'extension des débats parlementaires par l'entremise des comités. Certes, nous n'avons cessé d'augmenter le nombre des comités au cours des dernières années. Mais plus nous en formons, plus il est difficile, pour les députés, d'acquérir les connaissances auxquelles tous les députés devraient pouvoir accéder, selon mon très honorable ami.

A titre de gouvernement, nous nous sommes montrés disposés à soumettre des politiques au Parlement, pour que ce dernier en discute réellement de façon approfondie et les revise au besoin, si telle était l'opinion du gouvernement. Nous avons abordé dans cet esprit plusieurs mesures législatives, notamment celles qui visaient les transports et l'immigration.

Nous voulons faire du Parlement un instrument de décision plus efficace et nous avons constitué un comité à cette fin dès notre première séance. Nous voulons aussi que le Parlement devienne un forum où l'on puisse discuter et influencer plus efficacement les décisions proposées par le gouvernement.

Les gouvernements peuvent mieux s'acquitter de leurs responsabilités envers les citoyens lorsqu'ils sont plus libres de faire débattre d'abord idées et suggestions et ensuite y apporter les modifications nécessaires, à la lumière des débats qui se déroulent au Parlement, sans qu'on les accuse de se montrer faibles ou de battre en retraite. En outre, le gouvernement doit pouvoir suivre sans dévier la voie qui lui semble bonne sans être accusé d'entêtement ou sans que le débat ne s'éternise, forçant ainsi le gouvernement à un changement de direction.

Les moyens de communication modernes ont complètement modifié les possibilités d'un débat démocratique sur les questions d'intérêt public. Mon très honorable ami a traité de cet aspect de façon frappante il y a quelques minutes, en parlant de la radiodiffusion. Dans un certain sens, la rapidité et l'étendue de nos communications permet la tenue de débats politiques à l'échelle nationale comme cela se faisait jadis dans nos réunions municipales. Les moyens de communication modernes permettent de provoquer rapidement un débat à l'échelle nationale sur les divers problèmes mais ces derniers sont bien plus compliqués qu'autrefois. Le public peut être informé très rapidement du pour et du contre et il peut faire sentir le poids de son opinion presque du jour au lendemain. Cela constitue une nouvelle façon de protéger l'intérêt des citoyens par un débat ouvert et approfondi sur les questions d'intérêt public, pourvu que les gens soient renseignés honnêtement, objectivement et de façon suffisante.

Je crois que la procédure parlementaire devra bientôt nous permettre de mieux faire connaître au public les questions de l'heure. J'aimerais me joindre au très honorable chef de l'opposition pour exprimer l'espoir que, pendant cette session, on tentera de téléviser nos débats, en commençant peut-être par ceux des comités. Ainsi, le peuple canadien pourrait avoir un contact plus intime avec les progrès, les aspirations et les problèmes de